

MAROC GAUCHE CHERCHE GUIDE SUPRÊME

JEUNE AFRIQUE

HEBDOMADAIRE INTERNATIONAL INDÉPENDANT • 53^e année • n° 2709 • du 9 au 15 décembre 2012

jeuneafrique.com

TUNISIE
LE GRAND
BAZAR

MAURITANIE
OULD ABDELAZIZ :
*« Je n'ai jamais redouté
un coup d'État »*

DOSSIER
TRANSPORT
MARITIME
Spécial 14 pages

ARMÉES AFRICAINES

POURQUOI SONT-ELLES SI NULLES ?

Du Mali à la RD Congo, le mot « militaire » rime avec débâcle et humiliation. Enquête sur un naufrage collectif.

M 01936 - 2709 - F: 3,50 €



ÉDITION INTERNATIONALE ET AFRIQUE SUBSAHARIENNE

France 3,50 € • Algérie 180 DA • Allemagne 4,50 € • Autriche 4,50 € • Belgique 3,50 € • Canada 5,95 \$ CAN • Danemark 35 DKK • DOM 4 €
Espagne 4 € • Éthiopie 65 birrs • Finlande 4,50 € • Grèce 4,50 € • Italie 4 € • Maroc 23 DH • Mauritanie 1100 MRO • Norvège 41 NK • Pays-Bas 4 €
Portugal cont. 4 € • RD Congo 5,50 \$ US • Royaume-Uni 3,50 £ • Suisse 5,90 FS • Tunisie 3,30 DT • USA 6,50 \$ US • Zone CFA 1700 F CFA • ISSN 1950-1285

TRIBUNE



**SOMALI
CERISE**

Chef de projet
au Centre de
développement
de l'OCDE

Les droits des femmes ont-ils progressé ? Oui, mais pas assez !

L'égalité des sexes en Afrique a pris une tournure prometteuse. Cette année, une femme, Joyce Banda, a, pour la première fois, accédé à la présidence du Malawi. La Sud-Africaine Nkosazana Dlamini-Zuma a été élue à la tête de la Commission de l'Union africaine. Au Sénégal, 43 % des parlementaires sont désormais des femmes. Est-ce une bonne chose ? Oui. Est-ce suffisant ? Non. Il ne faudrait pas que ces victoires soient l'arbre qui cache la forêt.

L'égalité des sexes est indispensable. En Afrique comme ailleurs, c'est une condition nécessaire à la réduction de la pauvreté et à la croissance économique. Le continent doit donc trouver le moyen de lutter contre les discriminations dont est toujours victime l'immense majorité des jeunes filles et des femmes en Afrique.

Le Centre de développement de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) a établi un indice (l'indice sur les institutions sociales et l'égalité hommes-femmes*) qui atteste de ce niveau élevé de discrimination. Neuf

“ La moitié des pays d'Afrique ne considèrent pas le viol conjugal comme un crime.

des dix pays les moins bien classés se situent au sud du Sahara, la Somalie, la RD Congo, le Soudan et le Mali se classant respectivement 82^e, 84^e, 85^e et 86^e sur 86 pays recensés. L'Afrique du Sud, classée en 4^e position, la Namibie (21^e) et le Rwanda (28^e) font figure d'exception.

Comment expliquer ces résultats ? De nombreuses lois continuent de discriminer les femmes au sein de la famille. Et, même lorsque des textes ont été votés pour assurer l'égalité des droits à l'héritage ou à la propriété, ils ne sont pas nécessairement mis en œuvre ou respectés au niveau local en raison de la persistance des normes sociales et des attitudes discriminatoires. L'âge du mariage des jeunes femmes, leur accès aux ressources productives telles que la terre, la propriété et le crédit, sont de véritables problèmes dans la région.

De la même manière, malgré les progrès réalisés et l'adoption de lois pour combattre les violences faites aux femmes, le viol au sein du couple n'est toujours pas considéré comme un crime dans la moitié des pays du continent. Très souvent, aucune loi ne punit les violences domestiques, pourtant très fréquentes, au point qu'au Congo-Brazza, en RD Congo, en Éthiopie, en Guinée, au Mali et en Somalie plus de 75 % des femmes disent que les violences domestiques sont, dans certains cas, justifiées.

Malgré tout, il y a aussi des raisons d'être optimiste. Bien que les mutilations génitales demeurent répandues, certains pays ont montré des améliorations significatives ces dernières années. C'est le cas du Bénin, du Ghana, du Kenya, du Malawi et du Togo. Des pays comme l'Érythrée, le Kenya et l'Ouganda ont même adopté des lois interdisant les mutilations.

Les nouvelles sont encourageantes aussi en matière de participation des femmes à la politique : 17 pays africains ont des quotas pour encadrer leur participation aux niveaux national et régional. Plusieurs pays du continent ont atteint, voire dépassé, l'objectif de 30 % de femmes au Parlement. Le Rwanda, avec 56 % de femmes au Parlement et un tiers de ministres femmes, se situe en tête du classement.

L'Afrique du Sud reconnaît maintenant des droits de succession dans les mariages coutumiers. Le Rwanda a adopté une loi sur la violence contre les femmes. En 2010, les Kényans ont voté pour des réformes constitutionnelles majeures afin d'accorder aux femmes des droits égaux en matière de droit de la famille et de la propriété.

Quelles sont désormais les priorités pour éliminer la discrimination à l'encontre des femmes et des jeunes filles en Afrique ? Il est indispensable d'adopter des réformes juridiques pour garantir l'égalité et protéger les femmes contre les pratiques discriminatoires et la violence. Il faut mobiliser les communautés pour faire évoluer des normes et des attitudes sociales solidement enracinées. Il faut, enfin, adopter des mesures d'incitation et de soutien économique pour changer les comportements discriminatoires. ●

* www.genderindex.org